

NOTRE POLICE RECRUTE

Police Locale d'ARLON – ATTERT – HABAY – MARTELANGE



Un métier à la police, y avez-vous déjà pensé?

Les Polices Locales et la Police Fédérale forment ensemble **la Police Intégrée**. Quelque 47.000 hommes et femmes y travaillent, dont approximativement 39.000 membres du cadre opérationnel (policiers) et 8.000 collaborateurs civils (CALog) s'occupant principalement de l'appui administratif et logistique.

La Police Locale assure, au niveau de sa zone, les fonctions de police de base et de proximité. Sur le terrain, ses missions consistent à gérer les événements et phénomènes quotidiens en vue d'assurer la sécurité et la tranquillité publique. La Police Locale est répartie en 196 zones de police.

Une zone de police s'étend sur le territoire d'une ou de plusieurs communes et est dirigée par un Commissaire Divisionnaire, chef de zone. Dans notre zone, il y a au moins un commissariat accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La Police Fédérale assure dans toute la Belgique les missions spécialisées et "supra locales" ainsi que des missions d'appui pour la Police Locale et pour les autorités administratives et judiciaires.

Pourquoi pas vous ?

La zone de Police Locale Arlon - Attert - Habay - Martelange est à la recherche de nouveaux collaborateurs. En postulant maintenant, vous aurez la possibilité de décrocher un job près de chez vous, stable, flexible et diversifié.

Travailler avec et parmi la population ... Jour après jour !

Que fait le policier?

Après un an de formation rémunérée, vous serez nommé Inspecteur de police. Vous pouvez alors prétendre à travailler dans diverses fonctionnalités de la Police Locale ou Fédérale. Au sein de notre zone, vous pourrez entre autre entrer dans un service de proximité, d'accueil, d'intervention, de suivi des enquêtes locales, équipe VTT, brigade canine, conseiller en prévention vols, section stups, brigade motos...

Horaire : 38 Hr/semaine avec prestations de jour, de nuit et de week-end

Les conditions d'admission

Pour pouvoir postuler à la police, vous devez remplir certaines conditions générales d'admission, quel que soit le cadre auquel vous souhaitez accéder:

- avoir la nationalité belge
- être titulaire du diplôme requis selon la fonction demandée
- être âgé de 18 ans au moins au moment de l'admission (minimum 17 ans au moment de l'inscription)
- avoir un comportement irréprochable
- accepter de porter une arme
- être titulaire du permis de conduire de catégorie B à l'incorporation
- correspondre au profil médical demandé

Plus d'information sur www.police-arlon.be ou www.jobpol.be

Comment s'inscrire ?

Un formulaire d'inscription vous attend sur le site www.jobpol.be ou sur simple demande auprès de nos personnes de contact.

BON À SAVOIR : en vous inscrivant, vous recevrez également des newsletters via Facebook

Les tests de sélection

Afin d'estimer si vous êtes apte pour le métier de fonctionnaire de police, vous devrez présenter une série de tests :

- 1e épreuve: épreuve d'aptitudes cognitives et parcours fonctionnel
- 2e épreuve: épreuve de personnalité
- 3e épreuve: entretien de sélection devant la commission de sélection
- 4e épreuve: épreuve d'aptitude médicale

Le cadre opérationnel est réparti en 4 cadres

Le niveau d'étude détermine l'admission directe dans un des quatre cadres :

- le détenteur d'un master (ou d'un niveau assimilé) peut solliciter pour le **cadre des officiers**. La sélection pour le cadre des officiers est organisée en concours au maximum une fois par an ;
- le détenteur d'un baccalauréat (ex : sciences sociales...) peut solliciter pour le **cadre moyen** pour autant que l'orientation de son diplôme corresponde à ce qui est demandé lors de la parution du recrutement qui n'a lieu au maximum une fois par an ;
- le détenteur d'un diplôme du niveau secondaire supérieur (ou équivalent) peut solliciter pour le **cadre de base** ;
- celui qui ne dispose pas de diplôme peut postuler pour le **cadre d'agent de police**. La sélection pour le cadre d'agents est organisée selon les besoins.

Enfin, pour connaître les dates d'organisation des recrutements, consultez régulièrement la rubrique "Emplois vacants » du site www.jobpol.be

Formation

Pour rejoindre nos rangs, rien de bien compliqué !

Bien qu'ayant réussi les épreuves de sélection, il vous reste à apprendre le travail de policier.

Vous serez formé dans une école de police (Namur, Liège, Bruxelles ou Jurbise). La formation de base dure une année pendant laquelle les fondements de la profession vous seront enseignés.

Ne croyez pas que vous resterez seulement assis sur les bancs de l'école, car vous effectuerez également des exercices pratiques. De plus, suite à votre année de formation, vous effectuerez un stage de 6 mois dans une zone de police proche de votre domicile pendant environ 11 semaines. Un mentor expérimenté vous apprendra les ficelles du métier.

Durant votre formation, un salaire mensuel d'environ 1.250 € vous sera octroyé.

Intéressé(e) ? Qu'attendez-vous...rencontrez-nous !

Personnes de contact

CP Benoît GATHY - Responsable qualité

23, rue Joseph Netzer - 6700 ARLON - Tél. : 063/60.85.07

INPP Axel SCHEUREN - Chef poste d'Attart

Voie de la liberté,107 - 6717 ATTERT - Tél : 063/44.01.90

INPP Pascal GILLET - Chef poste d'Habay

Rue de Bologne, 1 - 6720 HABAY - Tél 063/44.01.30

CP Alain DELAISSE - Chef poste d'Arlon

23, rue Joseph Netzer - 6700 ARLON - Tél. : 063/60.85.00

Au poste d'Arlon:

CP André BECKERS - INPP Pascaline PIERRE - INPP Christophe NOLLEVAUX - INPP
Katlyn MEUNIER - INP Philippe GUILLAUME - INP Fabian IACUZZI - INP Thomas
LEMAIRE - INP François PIERRE sont joignables au 063/608.500 ou par mail à
info@police-arlon.be

Afin d'éviter un déplacement inutile, prenez rendez-vous

Site Internet intéressant pour préparer vos tests de sélection

- Police Locale et Fédérale : www.polfed-fedpol.be organisation – présentation
- Formation police : www.police.ac.be
- Recrutement : www.jobpol.be (consultez la rubrique "FAQ")
- Centre de formation et d'insertion socio-professionnelle : www.cefig.be



Les Editions Politeia ont également publié récemment le manuel '**Comment devenir inspecteur de police**', le fil conducteur guide le lecteur au travers des épreuves de sélection. Cet ouvrage présente de manière claire des informations, des conseils et des exemples, bref tout ce dont un candidat a besoin pour participer et réussir les épreuves de sélection d'inspecteur de police.

Il est possible de commander l'ouvrage sur le site www.politeia.be, via l'adresse : info@politeia.be ou par fax au numéro 02 289 26 19.

1. L'épreuve d'aptitudes cognitives

Ce test est informatisé et se déroule dans l'une des écoles de police, au choix du candidat.

Un test est proposé aux candidats sur www.jobpol.be dans la rubrique « testez-vous ». Il donne un aperçu réel de la difficulté de cette épreuve.

BON À SAVOIR : vous bénéficiez d'une dispense pour l'épreuve d'aptitudes cognitives lorsque vous sollicitez pour un emploi de niveau inférieur à votre niveau d'études ?

Epreuve de potentialité intellectuelle

- Mesure la capacité de raisonner de manière abstraite, de traiter des informations et de raisonner avec des chiffres.

Epreuve de connaissance de la langue

- Évalue le niveau de connaissances orthographiques et grammaticales de la langue dans laquelle le candidat s'est inscrit.

Epreuve de rédaction

- Mesure l'aptitude à rédiger un compte-rendu reprenant les éléments essentiels d'une vidéo préalablement projetée.
- Évalue le niveau de connaissances orthographiques et de syntaxe du candidat (au moyen de la rédaction du compte-rendu).
- Mesure la capacité d'analyse et de synthèse.
- Mesure la capacité de la mémoire visuelle (test de mémoire à choix multiples).

L'épreuve cognitive se compose de différents tests qui ont pour but d'évaluer les aptitudes suivantes :

- **La potentialité à suivre la formation de base.** Cette épreuve se compose de tests psychotechniques évaluant, entre autres, la capacité de raisonner de manière abstraite, de manier des informations et de raisonner avec des chiffres ;
- **La connaissance de la langue** dans laquelle le candidat s'est inscrit. Ces tests mesurent les connaissances orthographiques et grammaticales ;
- **L'aptitude à rédiger.**

Épreuves chronométrées

1. Épreuve de potentialité mesure la capacité à :
 - raisonner avec les chiffres (*exemples en page 6*)
 - raisonner de manière abstraite
 - raisonner dans l'espace
 - manier des informations (test de logique)
 - raisonner verbalement
2. Épreuve de connaissance de la langue
 - mesure la connaissance de l'orthographe
 - mesure la connaissance de la grammaire
3. Épreuve vidéo - 7 min (éliminatoire à elle seule)
 - première vision : faire un compte rendu de 25 lignes en 30 min.
 - mesure l'aptitude à relater

- mesure la mémoire visuel
- mesure la capacité d'analyse et de synthèse

4. Q.C.M.

- mesure la mémoire visuelle
- mesure la capacité à se focaliser sur les détails importants
- mesure la capacité d'analyse et de synthèse

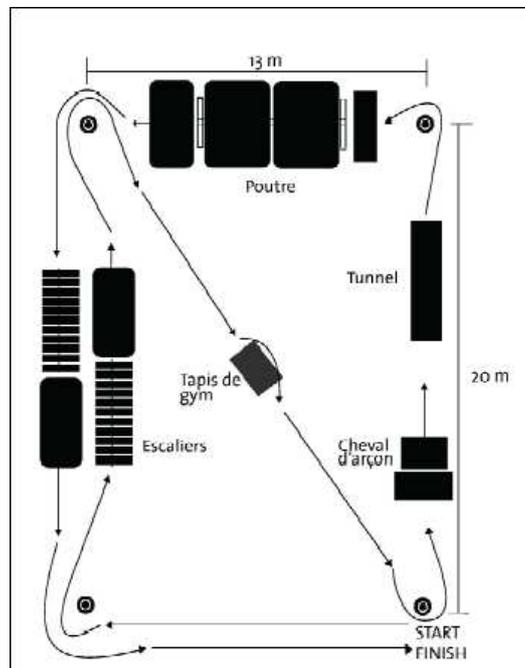
2. L'aptitude sportive

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les épreuves sportives sont remplacées par un **parcours fonctionnel**.

1. En quoi consiste le parcours fonctionnel ?

Le parcours fonctionnel est constitué de deux parties distinctes que les candidats doivent présenter l'une à la suite de l'autre :

- un parcours comportant une série de 6 obstacles à réaliser à **3** reprises en un temps maximum de **3'30''**;
- un test de robustesse composé de quelques exercices physiques à réaliser en maximum **1'** :
 - un test de poussée et de traction d'un chariot pesant 200 kilos (aller-retour sur une distance de 10 mètres);
 - un test de transport d'un mannequin pesant 48 kilos (aller-retour sur une distance de 5 mètres).



BON À SAVOIR : vous trouverez une vidéo de ce parcours sur le site Internet http://www.jobpol.be/fr/home/inspecteur_selectieprocedure_cv/

Epreuve de personnalité (1 journée)

Tous les critères ci-dessous sont évalués lors de 2 épreuves différentes durant la journée

Domaines de compétence	Compétences	Critères
Gestion de l'information	Traiter de l'information	Travail orienté vers la résolution de problèmes
		Flexibilité
		Créativité
Gestion des tâches	Structurer le travail	Attitude pro-active
		Capacité d'improvisation
		Fonctionnement autonome
Gestion interpersonnelle	Coopérer	Sens de la collaboration
		Faculté de se mettre à la place des autres
	Orientation client	Orientation vers le service
		Aptitude au contact
		Intelligence sociale
Gestion personnelle	S'engager	Orientation vers la qualité
		Sens des responsabilités
	Coping	Résistance au stress
Valeurs	Implication – Motivation	Implication
	Respect des normes – Intégrité	Intégrité
		Absence d'extrémisme
		Absence de psychopathologie

Questionnaire biographique

Celui-ci est envoyé au candidat avec la convocation à la journée de personnalité et est complété à domicile, puis rendu sur place.

Le candidat répond à plusieurs questions concernant :

- son identité (nom, situation familiale) renseignements relatifs au/à la partenaire, données relatives à la famille proche) ;
- son parcours scolaire ;
- ses activités professionnelles passées et actuelles ;
- la motivation de sa candidature ;
- sa situation militaire et/ou policière ;
- ses antécédents judiciaires/ contacts avec la police ;
- ses loisirs ;
- les autres métiers envisagés ;
- description de sa vie ;
- auto-description ("je devrais plus..." ; "ma qualité principale",...)

Questionnaire de personnalité

Des phrases sont proposées au candidat. Il devra stipuler s'il est plus ou moins d'accord avec celles-ci.

L'E-tray

Dans les faits, le candidat doit répondre à une série de questions relatives à des données qui lui sont accessibles. Pour chaque question, 3 propositions apparaissent à l'écran. Le candidat doit coter ces propositions par les signes +, -, ou ± ; selon la vraisemblance de celles-ci. Ce test est chronométré et dure au maximum 30 minutes.

Les réponses du candidat vont permettre à l'ordinateur d'estimer 2 critères :

- structure du travail
- traitement de l'information.

Epreuve de groupe (comportement social)

a) argumentation :

Ce test s'effectue à 2 reprises:

- Le candidat doit prendre connaissance d'un dossier qui lui est proposé. Ensuite, il dispose d'un temps imparti afin de confectionner un texte qui reprend les choses qu'il estime être les plus importantes.
- Dans un second temps, le candidat doit alors expliquer oralement le contenu de son texte devant les autres candidats. Il peut s'aider de sa feuille de brouillon. Il dispose de 2 minutes pour la présentation.
Tant les arguments exposés sur papier, que la présentation du texte et l'orthographe sont pris en compte.
Les psychologues évaluent également la façon de s'exprimer du candidat.

b) dynamique de groupe

Les candidats doivent choisir ensemble un thème à développer parmi une liste de thèmes proposés. S'en suit un débat où le comportement de groupe des candidats est vérifié.

Un entretien structuré

Le psychologue pourra aborder plusieurs aspects avec le candidat :

- la structure de la police en bref
- les motivations
- les services qui intéressent le candidat
- les côtés positifs et négatifs du métier
- des questions relatives au questionnaire biographique
- ...

Entretien devant la commission de sélection à Bruxelles

Ce test se déroule dans l'une des écoles de police, au choix du candidat

Cet entretien se déroule avec une commission composée au minimum :

- D'un membre du personnel qualifié de la direction du recrutement et de la sélection de la police fédérale qui assure la présidence ;
- de deux membres du cadre opérationnel des services de police, dont un de la police fédérale et un d'un corps de la police locale.

Validité d'une commission en séance :

Pour pouvoir décider valablement, au moins trois membres, dont le président et un des membres de la police locale ou de la police fédérale, doivent être présents.

Détails de l'entretien :

Cette épreuve dure environ 1 heure et consiste en un entretien devant un jury. Cet entretien vise à évaluer l'aptitude globale du candidat pour la fonction sur base d'une part, de la synthèse de l'ensemble des épreuves de sélection précédentes et d'autre part, des informations complémentaires obtenues lors de cet entretien.

L'épreuve se déroule dans les différentes écoles de police en ce qui concerne la sélection des cadres des agents et de base, mais uniquement à Bruxelles pour celle des cadres moyens et officiers.

À l'issue de cette épreuve, un avis est émis par la commission. Cet avis est soumis et discuté en commission de délibération, qui décidera, sur base du dossier de candidature, si le candidat est déclaré apte ou inapte pour l'ensemble de la chaîne de sélection.

ATTENTION :

*Parallèlement au processus de sélection, se déroule une **enquête de milieu et des antécédents** du candidat. Celle-ci a pour objet de vérifier que le candidat est de conduite irréprochable et qu'il dispose de suffisamment de légitimité pour pouvoir agir comme fonctionnaire de police.*

Epreuve médicale (1/2 journée à Bruxelles)

L'examen médical commence à 8.00 heures. Dépendant du nombre de candidats, il prend généralement tout l'avant-midi.

TENUE VESTIMENTAIRE ET HYGIENE

Vous devez vous présenter pour l'examen médical dans des vêtements corrects et les règles élémentaires d'hygiène personnelle doivent être respectées. Le port de vêtements sportifs est conseillé.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE MEDICALE

- a. Accueil, formalités administratives** : n'oubliez pas votre carte d'identité, votre carte de groupe sanguin si vous en possédez une ainsi que de quoi écrire ;
- b. Biométrie** : mesure de la taille et du poids ;
- c. Examen de la vue** : apportez vos lunettes ou lentilles. Les tests seront faits avec correction (lunettes ou lentilles) et sans correction. Les candidats qui ont subi une kératotomie doivent apporter une attestation de l'ophtalmologue mentionnant la correction apportée ;
- d. Examen de l'acuité auditive** : pour cet examen, essayez de ne pas être exposé aux bruits intenses les jours précédents (boîtes de nuit...) ;
- e. Examen clinique** : pour éviter de perdre du temps, vous pouvez apporter toutes les informations utiles (radiographie, test allergie...) pour passer l'examen médical ;
- f. Examen des urines**
- g. Prise de sang** : il n'est pas nécessaire de rester à jeun ;
- h. Spiro-Cyclo-Ergométrie** : Tous ne subissent pas ce test médical ! Pendant ce test de vélo, la consommation maximale d'oxygène est mesurée. Il existe pour ce test une phase d'échauffement, une phase d'effort (le test devient de plus en plus dur : la résistance augmente) et une phase de récupération. Pendant le test, un médecin est présent et l'électrocardiogramme y est suivi.

BON À SAVOIR : pour connaître plus en détail les critères médicaux, surfez sur www.jobpol.be rubrique "cadre opérationnel" - "épreuves de sélection" - "critères médicaux" ou appelez le 0800/99.505.

Pour plus d'infos 02/554 45 85 ou 87 les mardis et jeudis matin.

Consignes pour les candidats lors des tests de sélection

- a) Toute invitation d'un candidat à une épreuve de sélection est notifiée par écrit par la direction du recrutement et de la sélection de la police fédérale, Rue Fritz Toussaint, 8, 1050 Bruxelles.
- b) Chaque candidat a la faculté de prévenir, préalablement à toute invitation, la direction du recrutement et de la sélection de son indisponibilité prévisible à une période déterminée. Cette indisponibilité ne doit néanmoins pas dépasser les 6 mois. Dans ce cas, le candidat ne sera pas considéré comme absent aux épreuves mais son passage sera postposé à une date ultérieure à ladite indisponibilité.

Le candidat avisera la direction du recrutement et de la sélection de la police fédérale, rue Fritz Toussaint, 8, 1050 Bruxelles et motivera par écrit son absence à une épreuve de sélection. Cet avis sera envoyé dans les cinq jours ouvrables précédant l'épreuve. Toutefois, en cas d'indisponibilité de dernière minute pour cas de force majeure, l'avis d'absence pourra être fait téléphoniquement avec confirmation écrite dans les plus brefs délais.

Le candidat qui est absent sans raison valable à l'occasion d'une épreuve de sélection ou d'une partie des épreuves de sélection, peut être exclu pour le reste de la participation par le directeur de la direction du recrutement et de la sélection. Une telle exclusion est assimilée à un échec dans la procédure de sélection.

Les raisons d'absence pouvant être considérées comme valables sont les suivantes :

- pour motif de santé (ou de grossesse) moyennant la présentation d'un certificat médical ;
- pour motif d'ordre scolaire moyennant la présentation d'une attestation justificative ;
- pour motif d'ordre professionnel ;
- en cas de force majeure (si possible, moyennant la présentation d'un document en attestant).

Cependant, quel que soit le motif ayant amené à l'absence, après trois absences, le directeur de la direction du recrutement et de la sélection peut exclure le candidat de la sélection. Une telle exclusion est alors assimilée à un échec dans la procédure de sélection.

- c) Les candidats sont priés d'être présents au lieu et à l'heure mentionnés sur l'invitation. Tout retard peut entraîner le refus de la participation à la procédure. La direction du recrutement et de la sélection décline toute responsabilité en cas de retard d'un candidat au lieu de l'épreuve. Dans des circonstances exceptionnelles, le directeur de la direction du recrutement et de sélection de la police fédérale ou son remplaçant peut modifier l'heure de début d'une épreuve à un endroit déterminé.
- d) Pendant les épreuves, le candidat ne peut utiliser que les outils énumérés dans l'invitation qui lui a été adressée.
- e) Toute fraude constatée sera sanctionnée par une expulsion du fraudeur du lieu de l'épreuve, ce qui risque dès lors d'entraîner l'échec à la partie en cours de l'épreuve. Le directeur de la direction du recrutement et de la sélection ou son remplaçant décidera des mesures à prendre par rapport au comportement constaté du candidat.
- f) Le candidat peut demander à obtenir, personnellement, des informations complémentaires concernant les résultats de sa sélection. Cela doit se faire par écrit et dans un délai raisonnable (3 mois au plus après la partie concernée des épreuves).
- g) La direction du recrutement et de la sélection de la police fédérale part du principe qu'un candidat qui participe à une épreuve se trouve dans des conditions psychique et physique adéquates.
Commencer une épreuve équivaut à participer avec toutes les implications possibles pour le candidat.
- h) La direction du recrutement et de la sélection de la police fédérale décline toute responsabilité en cas d'accident subi pendant la participation à la procédure d'examen.
- i) Les représentants des syndicats représentatifs peuvent en principe déléguer un représentant qui assistera aux épreuves de sélection. Ils assistent aux activités de sélection

sans intervenir dans celles-ci. Ils ne peuvent avoir aucun contact avec les candidats pendant le déroulement des examens. Ils ne participent ni à la préparation, ni aux débats de la commission ou aux délibérations liés aux épreuves. Ils peuvent demander que leurs remarques relatives au déroulement de l'épreuve soient consignées dans un rapport et que celui-ci soit transmis au directeur de la direction du recrutement et de sélection de la police fédérale.

- j) Tous les résultats des épreuves de sélection sont notifiés par écrit aux candidats qui y participent.
- k) Pour des raisons de service, le contenu de l'invitation aux épreuves de sélection peut déroger au présent règlement de sélection sur le plan de la forme mais pas sur celui du contenu.
- l) La décision de la direction du recrutement et de la sélection de la police fédérale peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Conseil d'État. Ce recours doit être introduit par lettre recommandée auprès du Conseil d'État, Section du contentieux administratif, rue de la Science 33, 1040 Bruxelles dans les soixante jours à compter du jour qui suit celui de la notification. Ce recours doit également satisfaire aux conditions fixées par l'Arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État.

DIAGNOSTIC ET PREFORMATION

Diagnostic : Le CEFIG Rue de la Poste, 105 – 1030 Bruxelles Tél. 02/ 503.18.13 – Fax. 02/ 503.37.05 www.cefig.be	
Quoi ?	Simulation du test d'aptitudes cognitives, premier test de la procédure de sélection cadre de base.
Quand ?	à Bruxelles (Cefig) : deux mercredis matin par mois. en province : ponctuellement
Préformation : Liège – à l'Institut ST Laurent Mme Fabienne Compère 04/223.11.31	
Quoi ?	Formation préparatoire aux quatre épreuves de sélection de la procédure cadre de base (épreuve d'aptitudes cognitives et épreuve sportive, épreuve de personnalité, épreuve médicale et entretien devant la commission de sélection).
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • remise à niveau en français • préparation aux tests psychotechniques • simulations d'entretien de motivation et devant une commission • communication • sport • institutions belges • déontologie • connaissance du métier de policier : visites d'institutions policières (bureaux de police, école de police, ...) et témoignages d'inspecteurs et de commissaires locaux et fédéraux
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • être belge • avoir le certificat d'enseignement secondaire supérieur (A2) ou équivalent • avoir au minimum 18 ans • être en bonne condition physique • être en possession d'un extrait du casier judiciaire de maximum 3 mois d'ancienneté • ne pas faire l'objet d'une interdiction légale de port d'armes • Être retenu pour suivre la formation suite aux pré-tests
Quand ?	durée de quatre mois et demi en cours de jour (de 9h à 16h) une session organisée par an dans chacune des villes